



**REGLEMENTS SPORTIFS  
GENERAUX 3x3**

**3X3**  **FFBB**

## Préambule

La discipline du Basket 3x3 FFBB comprend les compétitions suivantes :

- Circuit Superleague :
    - o Open Start
    - o Open Plus Access
    - o Open Plus
    - o Open de France
  - Circuit Juniorleague :
    - o Open Start
    - o Open Plus Access
    - o Open Plus
    - o Open de France
  - Compétition de clubs 3x3 FFBB :
    - o Series de département
    - o Master de région
  - Coupe de France 3x3 Entreprise
    - o Phase départementale
    - o Phase régionale
    - o Finale nationale
1. Ces compétitions sont organisées par la Fédération Française de Basketball (FFBB), les Ligues Régionales, les Comités Départementaux/Territoriaux, les associations affiliées à la Fédération et/ou les associations scolaires, ci-après nommés : « l'organisateur ».
  2. Elles se déroulent conformément aux divers règlements de la FIBA et de la FFBB.
  3. Le présent règlement a donc vocation à s'appliquer tant au niveau national (compétitions organisées par la FFBB), qu'au niveau régional et départemental (compétitions organisées par les autres organisateurs).
  4. Ces Règlements Sportifs Généraux sont complétés et précisés par le Règlement Sportif Particulier propre à chaque compétition. En cas de disposition contradictoire entre le présent règlement et un Règlement Sportif Particulier, ce dernier prime.
  5. Tous les cas non prévus seront tranchés par le Bureau Fédéral après avis de la Commission Fédérale 3x3 compétente.

## Titre 1 – Participation à une compétition 3x3

### A/ Les joueurs

#### Article 1 : Principes généraux

Toute personne (à l'exception d'un licencié FFBB sous le coup d'un retrait ou d'une suspension de licence ou d'une sanction disciplinaire lui interdisant de participer aux compétitions) pourra participer aux différentes compétitions 3x3 sous réserve du respect des règles de qualification (détenteur d'une licence ou d'un titre de participation) et de participation propre à chaque compétition (fixées par le Règlement Sportif Particulier).

Pour prendre part aux rencontres, tout joueur doit être inscrit sur la feuille de marque.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit être présent lors de la rencontre afin de pouvoir entrer en jeu au cours de celle-ci.

Tout joueur inscrit sur la feuille de marque d'une rencontre sera considéré comme ayant représenté son équipe à partir du moment où il est entré en jeu lors d'une rencontre du tournoi.

Un licencié inscrit sur une feuille de marque d'une rencontre ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction sur une même rencontre (joueur ou officiel).

#### Article 2 : Licence et qualification

Les licences et titres de participation permettent de participer aux différentes compétitions comme suit :

	Licence Compétition	Licence Superleague Juniorleague	Pass 3x3	Licence Entreprise/Loisir
<b>Compétition de clubs 3x3</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Open Start Juniorleague & Superleague	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
Open Plus Access	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Open Plus Juniorleague	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Open Plus Superleague	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
Open de France Juniorleague et Superleague	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>

#### 2.1 Licence compétition 5x5 et 3x3

Un licencié titulaire d'une extension Joueur Compétition 5x5 – 3x3 dans les conditions fixées par le Titre IV des Règlements Généraux de la FFBB pourra participer à toutes les compétitions 3x3 listées ci-dessus.

## 2.2 Licence Superleague / Juniorleague & Titre de participation 3x3

### - Licence Superleague

La Licence Superleague peut être délivrée à toute personne âgée de plus de 18 ans au jour de l'inscription. La licence est valable jusqu'au 31 août de la saison de souscription.

Elle permet de s'inscrire aux tournois Opens Start, Opens Plus Access, Opens Plus et à l'Open de France dans cette catégorie d'âge.

### - Licence Juniorleague

La Licence Juniorleague peut être délivrée à toute personne âgée de moins de 18 ans au jour de l'inscription. Le titre est valable jusqu'au 31 août de la saison de souscription.

Elle permet de s'inscrire aux tournois Opens Start, Opens Plus Access, Opens Plus et à l'Open de France dans cette catégorie d'âge.

### - Titre de participation 3x3 : le Pass 3x3 Juniorleague / Superleague

Le Pass 3x3 peut être délivré à toute personne âgée de moins de 18 ans au jour de l'inscription (Pass 3x3 Juniorleague), ou à toute personne âgée de plus de 18 ans au jour de l'inscription (Pass 3x3 Superleague).

Le titre n'est valable que pour un seul tournoi de type Open Start ou Open Plus Access en Juniorleague et Superleague.

Le Pass 3x3 permet également de s'inscrire à un tournoi Open Plus de Juniorleague.

En revanche, il ne permet pas de participer aux tournois Opens Plus de Superleague, ni à l'Open de France (Juniorleague ou Superleague).

### - Procédure pour prendre une licence Juniorleague, Superleague ou un Titre de Participation 3x3

Les licences Juniorleague, Superleague et le Titre de Participation Pass 3x3 sont sollicités directement par le demandeur à partir de la plateforme informatique FFBB dédiée.

Pour valider le titre permettant l'accès à la compétition, le participant devra remplir le formulaire d'inscription en ligne et joindre, conformément à l'article 6 du Règlement Médical de la FFBB :

- Pour les mineurs,
  - Une attestation, réalisée conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, certifiant que l'ensemble des questions du questionnaire de santé (annexé à la demande) a reçu une réponse négative, et reconnaissant que toute réponse positive impose obligatoirement la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport et/ou du basket, y compris en compétition, datant de moins de six mois.

- Pour les majeurs,
  - Soit un certificat médical datant de moins de 6 mois établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, du basket ou tout autre sport collectif en compétition ;
  - Soit l'attestation précitée certifiant que l'ensemble des questions du questionnaire de santé a reçu une réponse négative.

Par ailleurs, le pratiquant devra s'acquitter du paiement de la cotisation de la licence ou du titre de participation, prévus dans les Dispositions financières.

### **2.3 Licence Joueur Loisir / Joueur Entreprise**

Les extensions Joueur Loisir et Joueur Entreprise (délivrées à tout joueur majeur conformément au Titre IV des Règlements Généraux) permettent à leur titulaire de participer aux Opens Start uniquement.

### **Article 3 : Profils et Points FIBA**

Les organisateurs des compétitions listées en préambule doivent enregistrer leur tournoi sur la plateforme FIBA 3x3.

En conséquence, en plus d'être titulaire d'une licence ou d'un titre de participation conformément à l'article 2.1 précité, tout participant à une compétition 3x3 devra disposer d'un profil FIBA 3x3 validé sur le site <https://play.fiba3x3.com/><sup>1</sup>.

A défaut, la participation du joueur sera refusée.

La participation, à un tournoi 3x3 enregistré sur la plateforme FIBA 3x3 par l'organisateur, permet aux joueurs titulaires d'un profil FIBA 3x3 d'acquérir des points comptabilisés pour leur ranking individuel FIBA 3x3.

### **Article 4 : Vérification des licences/titres de participation et règles de participations**

Les Règlements Sportifs Particuliers de chaque compétition déterminent la personne ou l'instance compétente et responsable de la vérification des licences/titres de participation des joueurs, ainsi que des autres règles de participations.

A défaut de précision, il appartiendra à l'organisateur ou au Manager d'Organisation (pour les compétitions pour lesquels il est désigné), de vérifier en amont de la compétition l'identité de chaque participant, la validité de sa licence, de son titre de participation et de son profil FIBA, ainsi que l'absence de toute sanction disciplinaire susceptible d'affecter sa participation.

Les pièces admises pour vérifier l'identité des participants sont les suivantes : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo.

Les licences, titres de participation et justificatifs d'identité pourront être présentés sur support numérique, sous réserve que la photographie et les informations soient correctement lisibles et identifiables pour les arbitres.

---

<sup>1</sup> Lien d'accès à la création du profil : <https://3x3ffbb.com/uploads/>

## **Article 5 : Surclassement**

Des surclassements sont possibles uniquement dans les conditions adoptées par la Commission Fédérale Médicale, conformément au Titre IV des Règlements Généraux et au Règlement Médical de la FFBB.

Il n'y a pas de limite dans le nombre de joueurs pouvant bénéficier d'un surclassement.

## **Article 6 : Nombres de rencontres autorisées**

Les règles qui régissent le nombre de rencontres autorisées sur 3 jours consécutifs pour la pratique mixte du 5x5 et 3x3 sont fixées par le Titre IV des Règlements Généraux de la FFBB et le Règlement Médical de la FFBB.

En revanche, il n'y a pas de restriction pour la participation des joueurs aux tournois 3x3.

## **B/ Les officiels**

### **Article 7 : Les officiels**

Les règles de désignation des officiels sont fixées dans les Règlements Sportifs Particuliers de chaque compétition.

#### **7.1 Refs**

Lorsqu'ils sont désignés, ils officient sur chacune des rencontres conformément au Règlement Officiel du Basket-ball 3x3, et si possible dans les conditions suivantes :

- Le Ref de Queue (RK) est toujours positionné à l'opposé de la table de marque.
- Son collègue Ref de Tête (RT) en diagonale.

Ils sont compétents pour saisir la Commission de Discipline Compétente, pour tout incident disciplinaire constaté pendant une rencontre.

#### **7.2 Marqueurs**

Ils officient à la table de marque sur chacune des rencontres et sont en charge :

- Du remplissage et de la clôture de la feuille de marque ;
- De l'affichage du score, des temps et des fautes (Scores FIBA 3x3) ;
- Du chronomètre des tirs.

#### **7.3 Manager d'Organisation**

Lorsque désigné, il est chargé de :

- Accompagner l'organisateur dans l'organisation et le déroulement du tournoi ;
- Agir comme un superviseur de la partie sportive durant le tournoi ;
- S'assurer du contrôle des profils FIBA 3x3, de l'identité et des licences et titres de participation des joueurs ;
- Contrôler l'installation correcte du site selon le Cahier des Charges de la compétition en vigueur ;
- Suspendre/disqualifier, avec effet immédiat, un ou plusieurs joueurs, voire l'équipe entière, en cas de violences, agressions verbales ou physiques commises lors du tournoi, en dehors d'une rencontre ;

- Le jour même, il devra en informer oralement le ou les joueurs concernés et rédiger un rapport circonstancié des faits, qu'il devra ensuite transmettre à la Commission de Discipline compétente par tous moyens ;
- En conséquence, le(s) joueur(s) concerné(s) est(sont) immédiatement suspendu(s) à titre conservatoire, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par l'organisme disciplinaire compétent, conformément à l'article 12 du Règlement Disciplinaire Général ;
- Saisir la Commission de Discipline Compétente, pour tout incident disciplinaire constaté hors rencontre durant toute la durée d'un tournoi.

En cas d'absence de désignation d'un Manager d'Organisation, ses fonctions sont assurées par l'organisateur qui dispose des mêmes pouvoirs.



## **Titre II – Organisation et déroulement des compétitions**

La FFBB, fédération affiliée à la FIBA, s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation FIBA, sauf dans le cas d'exceptions validées par le Comité Directeur.

### **Article 8 : Organisation des tournois**

Sauf dispositions contraires définies dans le Règlement Sportif Particulier ou prises par l'organisateur, la formule sportive d'un tournoi d'une compétition 3x3 doit respecter les formats visés en annexe 1 du présent Règlement.

### **Article 9 : Homologation des tournois**

Sauf disposition particulière prévue dans les Règlements Sportifs Particuliers, chaque tournoi des compétitions listées en préambule doit être homologué par la FFBB.

Par ailleurs, les organisateurs doivent enregistrer leur tournoi sur la plateforme FIBA 3x3.

### **Article 10 : Inscription d'une équipe à une compétition**

Les équipes participantes d'un tournoi sont définies par les Règlements Sportifs Particuliers, ou à défaut, selon les modalités fixées par l'organisateur.

Ils sont tenus de verser le droit d'inscription défini par lesdits Règlements Sportifs Particuliers ou, à défaut, fixé par l'organisateur.

### **Article 11 : Effectifs des équipes engagées dans les compétitions 3x3**

L'organisateur fixe les règles de constitution des effectifs dans le respect des principes suivants :

Nombre de joueur(se)s obligatoires dans l'effectif de l'équipe :

- Minimum 3
- Maximum 4

Si au cours d'une rencontre, le nombre de joueurs d'une équipe devient inférieur à un, il sera mis un terme à la rencontre et cette équipe perdra la rencontre par forfait (score 0-21).

Toute équipe qui abandonne le terrain de jeu est déclarée battue par forfait (score 0-21).

Toute équipe qui ne se présente pas à une rencontre sera déclarée battue par forfait (score 0-21).

### **Article 12 : Règlement de jeu applicable**

Les règles officielles FIBA 3x3 constituent le Règlement de jeu applicable lors des compétitions.

**Article 13 : Durée d'une rencontre**

Les organisateurs de tournois 3x3 fixent librement les horaires de tournois, sous réserve d'éventuelles contraintes fédérales.

Sauf dispositions contraires prises par l'organisateur, la durée réglementaire d'une rencontre est fixée à 10 minutes.

Si une équipe atteint le score de 21 points avant la fin de la durée réglementaire, la rencontre prend fin et cette équipe remporte la rencontre.

En cas d'égalité au terme des 10 minutes, une prolongation est jouée : la première équipe qui marque 2 points supplémentaires remporte la rencontre.

**Article 14 : Feuille de marque**

L'utilisation de la feuille de marque est obligatoire pour toutes les compétitions 3x3, et sur chaque rencontre d'un tournoi.

La feuille de marque peut être générée par l'organisateur sur la plateforme FIBA Event Maker. A défaut, des feuilles de marques FFBB sont disponibles et téléchargeables sur la plateforme 3x3 FFBB.

**Article 15 : Résultat des rencontres**

Le résultat de chaque rencontre doit figurer sur la feuille de marque.

A l'issue de la rencontre, la feuille de marque doit être signée par les officiels, et être remise au Manager d'Organisation (si désigné) ou à l'organisateur du tournoi

**Article 16 : Réclamation**

Si pendant une rencontre, une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'un officiel, ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle peut déposer une réclamation auprès des Refs de la rencontre.

Dans ce cas de figure, le capitaine doit :

Pendant la rencontre :

- Déclarer la réclamation au Ref le plus proche au moment où le fait se produit
  - o Au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de l'erreur supposée commise ;
  - o Immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

Et, après la rencontre :

- Dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre, dicter l'objet de sa réclamation aux Refs après lui avoir remis un chèque du montant fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral. Cette somme restera acquise à l'organisateur ;
- Doit signer la feuille de marque (dans le cas d'une feuille de marque papier) dans les cadres réservés à cet effet.

Les officiels ainsi que les capitaines d'équipes doivent rédiger un rapport écrit sur les faits qui ont conduit à la réclamation.

L'organisateur ou Manager d'Organisation (pour les compétitions où il est désigné) est compétent, en tant que juge unique, pour traiter une réclamation d'une équipe lors d'une rencontre.

L'instruction d'une réclamation par le juge unique ne peut se faire que par rapport à l'objet mentionné sur la feuille de marque.

Dans le cadre du traitement d'une réclamation, le juge unique pourra, au regard des différents rapports qui lui sont soumis, décider de :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer la rencontre.

Les décisions prises sont insusceptibles de recours.

### **Article 17 : Incident**

En cas d'incident venant remettre en cause la bonne tenue d'un tournoi, l'organisateur ou le Manager d'Organisation (si désigné) est compétent pour prendre toute décision qu'il considère nécessaire et justifiée, et notamment d'arrêter définitivement une rencontre ou un tournoi.

### **Article 18 : Salles et terrains**

Les rencontres des compétitions 3x3 peuvent se dérouler dans des salles ou terrains classés par la FFBB. Les Règlement Sportifs Particuliers ainsi que le Règlement des Equipements Sportifs (ou Règlement des Salles et Terrains) fixent le niveau de classification minimum exigé des salles ou terrains pour chaque compétition.

### **Article 19 : Accueil des équipes et des officiels**

L'organisateur du tournoi devra mettre à disposition des équipes et des officiels un point d'eau potable.

### **Article 20 : Equipements des joueurs**

#### **20.1 Maillots**

Les joueurs d'une même équipe doivent impérativement porter des maillots de la même couleur, avec au dos de chaque maillot, un numéro différent clairement identifiable par les officiels.

Les obligations spécifiques propres à chaque compétition sont fixées par les Règlements Sportifs Particuliers.

## 20.2 Autres équipements

Tout équipement utilisé par les joueurs doit être approprié au jeu. Tout équipement conçu pour augmenter la taille du joueur ou sa détente ou qui, de toute autre façon, pourrait lui donner un avantage déloyal, n'est pas autorisé.

Les joueurs et les acteurs de la rencontre ne peuvent pas porter d'équipements (objets) susceptibles de blesser les autres joueurs.

La liste des équipements permis et non permis est fixée dans le Règlement Officiel du Basketball 3x3.

## 20.3 Equipements à connotation religieuse ou politique

Le port de tout équipement à connotation religieuse ou politique est strictement interdit à l'ensemble des joueurs et acteurs de la rencontre (entraîneurs, arbitres, officiels), lors de l'ensemble des compétitions départementales, interdépartementales, régionales et nationales 3x3, sur l'ensemble du territoire.

Le cas échéant, l'arbitre ne doit pas faire débiter la rencontre.

## 20.4 Ballons

Les rencontres doivent se dérouler avec un ballon officiel 3x3 (poids d'un ballon taille 7 et dimensions d'un ballon taille 6).

### **Article 21 : Billetterie**

Les billets d'entrée donnant accès à la manifestation sont vendus au profit de l'organisateur. Les modalités de vente des billets sont également fixées par l'organisateur.

### **Article 22 : Droits télévisuels**

L'autorisation de téléviser des rencontres est exclusivement accordée par la Fédération. Les contrats seront passés entre les chaînes de télédiffusion et la Fédération.

## Titre III – Commissions Fédérales 3x3

### **Article 23 : Présentation & compétences**

Deux commissions Fédérales sont en charge de l'organisation et le développement du 3x3.

#### **23.1 Commission Fédérale 3x3**

La Commission Fédérale 3x3 a la charge du suivi des compétitions suivantes :

- Circuit Superleague & Juniorleague
  - o Opens Plus
  - o Open de France
- Coupe de France 3x3 Entreprise
  - o Etapes régionales et Finale nationale

Elle est compétente pour :

- Déterminer le calendrier des compétitions dont elle a la charge ;
- Valider les tournois de ces compétitions ;
- Attribuer des Wild Cards (invitation à participer à un tournoi pour laquelle l'équipe n'avait sportivement pas obtenu le droit d'y participer) en vue de la participation à une compétition ;
- Convoquer à l'Open de France les équipes qualifiées ;
- Désigner des officiels lors des compétitions.

#### **23.2 Commission Fédérale 3x3 – Développement Territorial**

La Commission Fédérale 3x3 – Développement Territorial œuvre pour le développement de la pratique au sein de l'ensemble des territoires (Journée Nationale du 3x3, actions scolaires et sociales, etc...).

Elle est, pour sa part, en charge de l'organisation et du suivi des compétitions suivantes :

- Circuit Superleague & Juniorleague
  - o Open Start
  - o Open Plus Access
- Compétition de clubs 3x3 FFBB
  - o Series de département
  - o Master de région
- Coupe de France 3x3 Entreprise – Phase départementale

Elle a pour compétence :

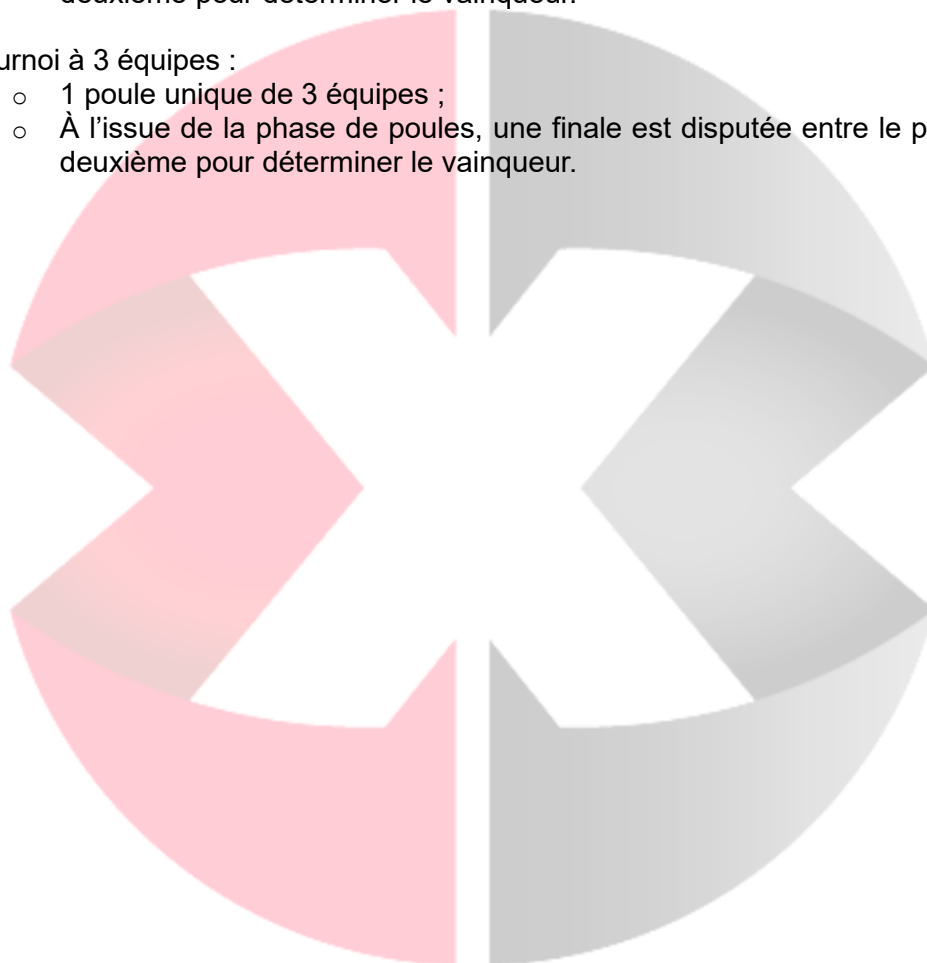
- La définition des axes de développement et de diversification du 3x3 au sein des territoires ;
- La détermination du calendrier des compétitions dont elle a la charge ;
- La désignation des officiels lors des compétitions ;
- L'aide aux organisateurs, acteurs et pratiquants de 3x3 sur les territoires.

## Annexe 1

### Formules de compétition possible en fonction du nombre d'équipes

- Tournoi à 12 équipes :
  - 4 poules de 3 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification en quarts de finale des deux premières équipes de chaque poule ;
  - Demi-finales et finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 11 équipes :
  - 3 poules de 3 équipes et une poule de 2 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification en quarts de finale des deux premières équipes de chaque poule ;
  - Demi-finales et finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 10 équipes :
  - 2 poules de 3 équipes et une poule de 4 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification en quarts de finale des 2 premiers de chaque poule et des deux meilleurs troisièmes (déterminés à l'issue de la phase de poule, en retirant le résultat du match 3ème contre 4ème de la poule de 4, selon l'ordre suivant: nombre de victoires, meilleure attaque, ranking d'équipe) ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 9 équipes :
  - 3 poules de 3 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification en quarts de finale des 2 premiers de chaque poule et des deux meilleurs troisièmes ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 8 équipes :
  - 2 poules de 4 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification en quarts de finale de toutes les équipes ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 7 équipes :
  - 1 poule de 3 équipes et 1 poule de 4 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification des premiers de chaque poule en demi-finale ;
  - Les deuxièmes et troisièmes se rencontrent à l'issue de la phase de poules ;
  - Le vainqueur de chaque match se qualifie pour les demi-finales ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 6 équipes :
  - 2 poules de 3 équipes, réparties au ranking FIBA ;
  - Qualification des premiers de chaque poule en demi-finale ;
  - Les deuxièmes et troisièmes se rencontrent à l'issue de la phase de poules ;
  - Le vainqueur de chaque match se qualifie pour les demi-finales ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 5 équipes :
  - 1 poule unique de 5 équipes ;
  - Qualification de la première équipe en finale ;
  - Les équipes classées deuxièmes et troisièmes se qualifient en demi-finale ;
  - Demi-finales puis finale pour déterminer le vainqueur.

- Tournoi à 4 équipes :
  - 1 poule unique de 4 équipes ;
  - À l'issue de la phase de poules, une finale est disputée entre le premier et le deuxième pour déterminer le vainqueur.
- Tournoi à 3 équipes :
  - 1 poule unique de 3 équipes ;
  - À l'issue de la phase de poules, une finale est disputée entre le premier et le deuxième pour déterminer le vainqueur.



3X3  FFBB